

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

**SEANCE du 28 avril 2026**

convocation du 21 avril 2026

**Présidente** : Mme Laurence DUVAL, Maire

**Présents** : Mesdames : Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Violette GUYOMARD, Julie PELLETIER, Laëtitia BOULNOIS, Flavie CHENET, Audrey PIEDELEU, Katy SAGOT,  
Messieurs : Christophe LEROUX, Jean GRUMIAUX, René GOBEAUT, Ylan PELLETIER

**Absents excusés** : Vincent SORET donne pouvoir à Christophe LEROUX  
Alexandre DELMOTTE donne pouvoir à Flavie CHENET  
Cyrille DESORMEAUX donne pouvoir à Violette GUYOMARD

**Secrétaire de séance** : Violette GUYOMARD

La Séance est ouverte à 20H30

**1. Approbation du compte rendu du 07 avril 2026**

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2026 par Mme le maire, le conseil municipal vote son approbation.

**2. Délibération : Désignation d'un référent NATURA 2000**

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du FR2300128 « Vallée de l'Eure » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, fin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature intuitu personae à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer au vote.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage de du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site « Vallée de l'Eure »
  - o En tant que titulaire : Alexandre DELMOTTE
  - o En tant que suppléante : Agnès SERGENT

**3. Délibération : Désignation d'un référent déontologue (suivant la liste transmise par l'AMF)**

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui traite de la Charte de l'élu local a ainsi été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ». Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mr Hughes HOURDIN, conseiller d'Etat honoraire, avocat, et ancien conseiller municipal de Mortain (50140) pour exercer cette mission, jusqu'à la fin du mandat en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Monsieur Hughes HOURDIN est désigné en tant que référent déontologue.

#### **4. Délibération : Vote des taux fonciers 2026**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition de 2026 doivent être votés.

Après discussion il a été décidé d'augmenter les 4 taux d'impositions de **0.5%**, en raison des différents projets d'investissements de la commune (travaux salle polyvalente, aménagements de retenue des eaux pluviales, réfection toiture église).

**Après avoir entendu cet exposé le Conseil Municipal vote les taux suivants :**

*Rappel des taux de 2025 :*

Taxe Foncière (bâti) : 35.01 %

Taxe Foncière (non bâti) : 41.07 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 18.00 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14.88 %

**Après délibération, les taux votés par le Conseil Municipal (Pour 15 – Contre 0) pour 2026 sont :**

Taxe Foncière (bâti) : 35.19 %

Taxe Foncière (non bâti) : 41.28 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 18.09 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14.95 %

#### **5. Délibération : Vote du BP 2026**

Depuis la réunion de préparation du budget lors du conseil du 7 avril dernier, les dépenses n'ont pas évoluées.

En attente du retour de la subvention « Fonds Vert », les travaux concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente feront l'objet de décisions modificatives au budget d'investissement 2026.

Le dispositif « Mon Village, Mon amour + » sera reconduit en 2026 par l'Agence de la Ruralité, financé par le Département de l'Eure, et venant en aide à la sauvegarde du patrimoine. Nous pourrions les solliciter pour une demande de subvention pour les travaux de la salle polyvalente. Un dossier va être déposé.

**En fonctionnement :**

- le budget prévisionnel de dépenses est de 519 678.24 €

- le budget prévisionnel de recettes est de 619 347.01 € comprenant le report 2025 d'un montant de 157 683.50 €

**Soit un solde prévisionnel excédentaire de 99 668.77€.**

**En investissement :**

Les dépenses d'investissements prévues sont de 118 229.59€

Les recettes d'investissement prévues sont de 87 886.01 €

**Soit un solde déficitaire de 30 343.58€, qui sera prélevé sur le budget de fonctionnement.**

Compte tenu du virement réalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, le budget de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 69 325.19 €.

**Le budget 2026 est voté à l'unanimité avec :**

**En fonctionnement un montant total de : 619 347.01 € en recettes et dépenses.**

**En investissement un montant total de : 118 229.59 € en recettes et dépenses.**

#### **6. Questions diverses**

**Dates à retenir :**

- Prochain conseil municipal : mardi 2 juin 2026 à 18h30.
- Conseil d'école : Jeudi 30 Avril 2026
- Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, à 11 heures à la mairie le 08/05/2026
- Ateliers pour tous « Mille traces » : Dimanche 10 mai 2026

➤ **La séance est levée à 23H10**